



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéliennes et ouest-africaines »

Centre Régional AGRHYMET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un(e) Consultant(e) individuel(le) spécialiste en systèmes d'énergie solaire pour appuyer la mise en place de packs d'énergie solaire à AGRHYMET CCR-AOS

Pays : Niger/CILSS

Nom du projet : Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)

N° Crédit : Banque Mondiale (don IDA 920) et Néerlandais (TF0B8255)

Reference STEP : BF-CILSS-BF- 524666 -CS-INDV

AMI n°.001/DG-CRA/UPM/FSRP du 23 Janvier 2026

1. Le Centre Régional AGRHYMET, Institution spécialisée du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), a obtenu des fonds (dons) de la Banque Mondiale sous financement IDA (D920) et Néerlandais (TF0B8255) pour la mise en œuvre de la Composante 1 du Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Conformément aux procédures de la Banque Mondiale, AGRHYMET CCR-AOS se propose d'utiliser une partie de ces financements pour effectuer les paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un(e) Consultant(e) individuel(le)/assistant(e) en production opérationnelle des prévisions hydrologiques.

L'objectif de ce recrutement est d'assister AGRHYMET CCR-AOS dans le processus d'acquisition et d'installation des packs solaires.

2. De façon spécifique, spécialiste doit appuyer essentiellement :

- le processus de définition d'une liste restreinte de fournisseurs réputés, agréés et certifiés (documentation à l'appui) dans le domaine du système de l'énergie solaire en procédant aux vérifications ;
- le comité, qui sera mis en place par AGRHYMET CCR-AOS à cet effet, dans la vérification et le respect des caractéristiques et spécifications techniques du matériel à acquérir (tel que défini dans l'étude de faisabilité), en mettant rigoureusement en avant les normes de qualité, de robustesse, de durabilité et d'originalité (panneaux solaires, régulateurs de charge, convertisseurs, luminaires, batteries et tout autre composant entrant dans l'alimentation en énergie solaire) ;
- le comité dans l'identification et la notation des critères essentiels garantissant l'atteinte des résultats, conformément aux exigences spécifiées dans le rapport de l'étude de faisabilité.
- la commission (avis, conseils, rapportage, etc. du volet analyse technique) dans l'évaluation des offres des soumissionnaires, conformément aux caractéristiques et spécifications techniques définies dans le Dossier d'Appel d'offres (DAO) ;

- le processus de mise à niveau des installations électriques existantes d'AGRHYMET CCR-AOS, à travers des avis et conseils techniques afin de bien sécuriser les installations solaires contre les risques de court-circuit, de chocs électriques, etc. ;
 - la vérification, après installation, de la conformité et de la qualité du système d'énergie solaire avant qu'il ne soit réceptionné par AGRHYMET CCR-AOS (plan détaillé d'alimentation, configurations, dimensionnement, rentabilité énergétique, profil de charge et stockage d'énergie, etc.) ;
 - la formulation d'observations, réclamations et recommandations, en cas d'éventuelles anomalies dans le système solaire installé, conformément à la garantie contractuelle.
3. Le Centre Régional AGRHYMET du CILSS invite les consultants individuels intéressés à fournir une lettre manifestant leur intérêt, un curriculum vitae et tous documents (Diplômes et autres justificatifs des expériences) prouvant leur qualification à mieux exécuter les services demandés.
4. Le Consultant le plus expérimenté et le plus qualifié pour exécuter à bien la mission sera sélectionné selon la méthode de « **Sélection des consultants individuels** » en accord avec le Règlement de la passation des Marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), Sixième Edition de février 2025, affiché sur le site Web : worldbank.org/html/opr/consult.

NB : Les candidats sont informés que pour tous les critères, notre institution se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et tout cas de fraude sera soumis aux dispositions de l'annexe IV (Fraude et Corruption) du règlement de Passation des Marchés de la Banque.

5. La durée du contrat est estimée à 120 hommes-jours étalés sur 12 mois.
6. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Sixième Edition de février 2025. Aussi, il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
7. Les Consultants individuels intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires en envoyant leurs correspondances aux adresses ci-dessous citées.
8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, portant en objet « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un spécialiste en systèmes d'énergie solaire** », accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt et le Curriculum vitae suivi du diplôme et tous les documents justificatifs des expériences, devront parvenir par voie électronique à administration.agrhymet@cilss.int avec copie à passationmarches.agrhymet@cilss.int, au plus tard le ...10 FEV 2025..... à 16 heures TU.

Le Directeur Général/pri



Dr Issoufou BAOUA